

CONSEIL NATIONAL DE LA TRANSITION

Responsabilité – Intégrité – Impartialité



République de Guinée

Travail - Justice - Solidarité

ALLOCUTION
DE MONSIEUR LE PRESIDENT
DU CONSEIL NATIONAL DE LA TRANSITION
LORS DE LA SEANCE LA PLENIERE DU 11 MAI 2022
SUR L'ADOPTION
DU CHRONOGRAMME DE LA TRANSITION

Conakry, le 11 mai 2022

Monsieur le Premier Président de la Cour Suprême,

Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement,

Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux

**Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et Chefs de Missions
diplomatiques et Consulaires,**

Distingués invités, en vos rangs, titres, grades et qualités respectifs,

Mesdames et Messieurs,

Je prends la parole devant vous, en cette plénière solennelle, pour souligner, à grands traits, les obligations que la Charte de Transition nous incombe et pour mettre un accent particulier sur l'immensité de l'espoir que notre mission à l'intérieur du pays a suscité auprès des populations guinéennes, quant à la nécessité impérieuse de réussir la présente transition, afin, je l'ai dit auparavant et je le répète aujourd'hui, qu'elle soit la dernière de l'histoire de notre patrie.

C'est dire que nous avons une prodigieuse occasion d'écrire une nouvelle page de cette histoire, en y gravant, en lettres d'or, non pas les concepts, mais les réalités inaltérables d'une République démocratique, laïque, sociale et unitaire ; construite sur le socle indestructible du respect et de l'inviolabilité des libertés publiques et des droits fondamentaux de la personne humaine, gage de l'Etat de droit

Le Créateur de l'univers, dans son infinie magnanimité, a offert, encore une fois, à notre pays, la Guinée, une opportunité rare, que nous devons saisir et exploiter judicieusement, de manière à renforcer sans cesse les fondements de notre nation, par les divers outils du progrès, de la paix et de la prospérité.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux

Après la série de missions de consultation que vous avez effectuées auprès des populations des 33 préfectures et des 6 communes de la Capitale, enrichies par les orientations du cadre de dialogue, nous avons reçu et avons débattu, dans la progression linéaire et dans l'objectif du déroulement intelligible de la Transition, la proposition de chronogramme de la transition, élaborée par le Gouvernement et endossée par son Excellence, Monsieur le Président de la transition, Chef de l'État, Chef suprême des Armées, dans son adresse à la nation le 30 avril dernier.

Mesdames et Messieurs,

De toute évidence, ce chronogramme est le fruit de rencontres successives, organisées par le Gouvernement, depuis janvier 2022, qui ont instauré un dialogue fécond et productif avec les coalitions des partis politiques, les organisations de la société civile, les centrales syndicales, les confessions religieuses et les organes de presse.

A travers le cadre inclusif des concertations, tenu du 11 au 21 Mars 2022, les avis de ces forces vives de la nation ont été recueillis, analysés et permis de retenir 10 grandes familles d'activités, dont l'accomplissement, dans des délais précis, vont permettre le retour à un ordre constitutionnel, ayant vocation à la perpétuité et à l'irréversibilité.

Nos débats, à l'occasion de l'examen de ce chronogramme, ont porté sur le double caractère de pertinence et de faisabilité ponctuelle des activités inscrites dans ce document référentiel que Monsieur le Président de la Transition nous a fait parvenir, dans la ligne droite de son discours du Samedi 30 Avril 2022.

Nos délibérations, éclairées par les réponses du Ministre de l'Administration du Territoire, nous ont permis de comprendre que si ces activités et les tâches qu'elles imposent pèsent principalement sur Gouvernement et sur le CNT,

d'autres structures et institutions ont la charge de volets très importants de leurs réalisations, selon les règles des trois E : Efficacité, Efficience, Économie.

Nos analyses ont permis de mettre en lumière que les délais, proposés pour l'exécution des différentes activités et tâches, ne peuvent et ne doivent pas faire l'objet de cumul ou d'addition, mais plutôt, l'objet d'une perception de leur concomitance ou leur coexistence, entendu que ce sont des entités séparées qui feront le travail, compte tenu de leurs domaines respectifs de compétence et selon les règles de la simultanéité ou de la concordance chronologique.

Il n'y a donc pas lieu de craindre, selon nos constats, qu'il y ait débordement ou glissement du chronogramme, sauf force majeure, en tant que fait du **Tout-Puissant**.

Distingués invités

Mesdames et Messieurs,

Le CNT prend l'engagement de faire sa part d'œuvre, dans la mesure du possible, avant l'expiration des délais figurant dans le chronogramme annexé à la résolution qui l'a adopté.

Chacune des commissions, dans le déroulement de son agenda, organisera des séances de consultations des forces vives, afin de poursuivre, *a posteriori*, le recueil et la prise en compte de leurs opinions et avis, étapes après étapes.

Le CNT invite le Gouvernement et toutes les entités concernées à procéder de même, afin que le retour à l'ordre constitutionnel soit réalisé par les vertus du dialogue inclusif, au bénéfice de l'unité nationale.

J'en appelle aux forces vives, à l'ensemble des composantes des forces vives, de s'ouvrir à ce dialogue, sans équivoque et sans restriction mentale d'aucune sorte, à l'effet que la refondation de l'Etat souhaitée soit le fruit de l'œuvre commune

et à la mesure de l'immensité et de la pluralité des espoirs des populations guinéennes.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux

En votre nom, je remercie toutes ces forces vives et l'ensemble des populations guinéennes qui, dans le souci de l'unité de notre Nation, celui du bien-être de notre peuple, ont activement participé aux assises nationales, aux différentes concertations et consultations, répondant ainsi à l'appel de la Patrie et permettant, dans la même veine, au CNRD et au Gouvernement de vous soumettre une proposition médiane qui se traduit par le vieil adage « *Vox Populi, Vox Dei : La voix du peuple est la voix de Dieu* ».

Mesdames et Messieurs,

Vous comprenez ainsi la mission qui nous est confiée. Il ne s'agit pas de défendre les intérêts communautaristes, régionalistes, religieux, ni de ceux d'un parti politique ou d'une centrale syndicale, mais ceux inclusifs et solidaires de tous les Guinéens, en nous souvenant de ceux qui sont morts ou ont versés leur sang pour la patrie et le triomphe de la démocratie et de la bonne gouvernance, assises sur l'égalité ontologique de tous ceux qui vivent sur le territoire national.

Honorables Conseillers Nationaux,

Je ne saurais terminer mon propos sans saluer chaleureusement les avancées remarquables survenues dans les réformes institutionnelles et sociales entreprises par le CNRD et son Président, le Colonel Mamadi DOUMBOUYA, notamment :

- **Sur le plan sécuritaire**, la lutte contre le grand banditisme entre autres ;

- **Sur le plan économique et de la moralisation de la gestion publique**, la lutte contre la corruption, la mise en place CRIEF, de la Chambre nationale de commerce, d'industrie et d'artisanat, la réunification des patronats, entre autres ;
- **Sur le plan humanitaire**, l'aide et l'assistance apportées au plus démunis, la lutte contre la cherté de la vie ;
- **Sur le plan social**, l'augmentation substantiel du SMIG, la mise en place du cadre de dialogue inclusif, la promotion de la réconciliation.

Au demeurant, il faut reconnaître que certains sujets de grande préoccupation subsistent, notamment la situation déplorable des hôpitaux, des centres de santé, des écoles, des palais de justice, des maisons et établissement de détention, dont les infrastructures de base sont vétustes ou inexistantes dans bien des localités ou en ruine et vétustes dans d'autres.

Monsieur le Premier Président de la Cour suprême

Monsieur le Premier Ministre,

Distinguées Personnalités,

Mesdames et Messieurs les Conseillers nationaux,

Ce discours a été long, parce qu'il a paru nécessaire de faire un exposé sur diverses questions ou aspects attachés au chronogramme, document d'une indiscutable importance référentielle pour la conduite de la Transition et qui fait l'objet de la résolution adoptée par le CNT, en cette plénière mémorable.

Je vous remercie pour votre patiente et bienveillante attention.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre de la présente plénière, je lève la séance.

Je vous remercie.